



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ" **Bruxelles, le 29 septembre 2016**

La session du Conseil débutera à 10 heures par le "check-up" périodique de la compétitivité, un état des lieux de l'économie réelle de l'Europe, qui portera spécifiquement sur les moyens d'améliorer l'**accès au financement nécessaire pour les entreprises de l'UE, notamment les entreprises en expansion**.

Il s'ensuivra un débat d'orientation sur l'émergence de l'**économie collaborative**. Ce débat sera largement fondé sur une communication de la Commission énonçant des recommandations stratégiques et des orientations juridiques pour un développement équilibré de l'économie collaborative en Europe et s'inspirera des discussions du groupe de haut niveau sur la compétitivité.

Ensuite, les ministres auront l'occasion d'examiner le paquet sur la **normalisation**. Ils seront invités à assister à la signature d'une initiative commune sur la normalisation.

Au cours du déjeuner, les ministres débattront de la situation et de l'avenir du **secteur de la construction**.

L'après-midi, les travaux seront consacrés à la **politique industrielle**. L'accent sera mis sur les secteurs les plus durement touchés par la crise économique, en particulier l'**industrie sidérurgique**.

Les travaux devraient s'achever vers 16h30, après que des informations auront été communiquées sur plusieurs sujets dans le domaine de la propriété intellectuelle, à savoir: les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du **système de protection par brevet unitaire**, la situation en ce qui concerne les droits d'obtention végétale à la suite des décisions prises récemment concernant la **brevetabilité des végétaux** et les préparatifs en vue du réexamen du système actuel de **certificats complémentaires de protection**.

En outre, la Commission présentera brièvement aux ministres la nouvelle **stratégie pour une mobilité à faible taux d'émissions**.

La session sera présidée par **Peter Žiga**, ministre slovaque de l'économie.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 16 h 40).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

"Check-up" de la compétitivité: accès des PME au financement

Les ministres auront un échange de vues sur les moyens d'améliorer l'accès des entreprises européennes au financement, une attention particulière étant portée aux PME et aux entreprises en expansion.

Il ressort du dernier [rapport de suivi](#) sur la mise en œuvre du programme COSME (le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et les PME 2014-2020) que les investissements en capital-risque sont nettement insuffisants et que le manque de financement sur fonds propres en Europe est perçu comme un frein à l'octroi aux PME de nouveaux financements.

Le débat sera amorcé par la Commission, qui devrait présenter des faits et des chiffres actualisés concernant l'UE et un ensemble d'indicateurs ayant trait à cette question, comme les investissements en capital-risque, le pourcentage de fonds internes, les tendances actuelles concernant l'octroi de crédit par les banques et la capitalisation boursière.

La présidence slovaque fournira également une liste indicative actualisée de sujets et de dossiers législatifs relevant de différents domaines d'action qui ont une influence sur la compétitivité des entreprises de l'UE.

Les sources de financement et leur disponibilité jouent un rôle important dans le développement, la croissance et le succès d'une PME.

Il est indispensable de renforcer de nouveaux moyens de financement afin de soutenir les jeunes pousses, les PME innovantes et les entreprises en expansion, de manière à promouvoir de nouveaux domaines de croissance et à favoriser une économie axée sur l'innovation. En complément du financement sur fonds propres, dont par exemple le capital-risque, il est essentiel que la croissance de ce segment de l'économie de l'UE puisse également être financé au moyen de nouvelles formes de capital-risque telles que les prêts subordonnés.

En septembre 2015, afin d'anticiper ces changements et de mobiliser davantage de sources de financement, l'UE a établi le plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux. Ce plan est l'une des initiatives majeures que l'UE a prises afin de renforcer les investissements européens et de créer un environnement propice aux entreprises en réduisant la fragmentation des marchés des capitaux, en supprimant les entraves réglementaires au financement transfrontière et en diversifiant davantage les types de capitaux auxquels les entreprises ont accès.

Le "check-up" de la compétitivité permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

C'est là une méthode de travail usuelle mise en place en 2015 afin d'améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, ce "check-up" repose sur un exposé de la Commission qui présente les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les entreprises et les citoyens de l'UE.

Lors de la réunion ministérielle informelle qui s'est tenue le 19 juillet à Bratislava, la présidence slovaque a clairement indiqué qu'il restait beaucoup à faire pour améliorer l'écosystème européen de recherche et d'innovation en faveur des PME, notamment pour les jeunes pousses et les entreprises en expansion. Par rapport à ses principaux concurrents, l'UE continue d'avoir de relativement grandes difficultés à développer de nouvelles entreprises et à créer de nouveaux marchés à partir d'innovations radicales et déstabilisantes telles que les plateformes basées sur l'internet ou dans le domaine de l'économie collaborative.

Économie collaborative

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur l'économie collaborative. Le débat sera précédé d'une présentation, par la Commission, de sa communication intitulée "[Un agenda européen pour l'économie collaborative](#)", publiée le 2 juin 2016, et s'articulera autour d'un [document d'information](#) de la présidence.

Les ministres seront invités à exposer leur point de vue sur les questions ci-après:

1. *Quelle approche prônez-vous pour faciliter le développement équilibré de l'économie collaborative?*
2. *L'économie collaborative mettant à disposition des personnes privées de nouveaux moyens pour proposer des services occasionnels dans le but de partager des actifs ou de générer des revenus supplémentaires, comment effectuer au mieux une distinction entre des services de pair à pair privés et occasionnels et des services professionnels?*
3. *Dans le prolongement de la communication de la Commission sur l'économie collaborative: comment promouvoir au mieux le développement équilibré de l'économie collaborative à l'échelle de l'UE?*

La communication vise à trouver une approche équilibrée pour pouvoir exploiter l'énorme potentiel économique offert par les modèles économiques de l'économie collaborative (par exemple Uber, Airbnb, BlablaCar).

Elle donne également des orientations sur le droit de l'UE applicable et encourage les bonnes pratiques en ce qui concerne la réglementation au niveau national, afin de réduire le plus possible les risques de voir apparaître des législations divergentes au sein du marché unique.

La Commission a en outre annoncé son intention de suivre l'évolution de l'environnement réglementaire et les développements économiques et commerciaux dans le but de rassembler des données en vue, si nécessaire, d'éventuelles initiatives ultérieures.

Ces dernières semaines, les instances préparatoires du Conseil ont examiné les principaux points abordés dans la communication qui suscitent un certain nombre de questions et d'observations concernant notamment:

La définition de l'économie collaborative

Le principal critère est l'utilisation de plateformes permettant l'utilisation temporaire de produits ou de services. En raison de la présence de prestataires de services tant privés que professionnels, du grand nombre d'utilisateurs et de consommateurs occasionnels et du fait que les propriétaires des plateformes servent d'intermédiaires, les relations sur ce marché ne sont pas les mêmes que celles que l'on observe sur les marchés traditionnels. Il en va de même de la définition des salariés ou des travailleurs.

Potentiel de croissance et risques

L'économie collaborative possède un potentiel de croissance et d'emplois qui est important et qui continue d'évoluer, mais elle soulève de nombreuses préoccupations quant à la réglementation et au traitement équitable de toutes les parties concernées. L'existence de prestataires privés occasionnels aux côtés des propriétaires de plateformes suscite des interrogations sur leur statut juridique, leur responsabilité et leur indépendance.

Réglementation de l'accès au marché et concurrence loyale

L'accès au marché devrait être équitable et respecter les règles nationales et européennes. Les obligations imposées aux prestataires de services pourraient également offrir de nouveaux débouchés commerciaux aux entreprises traditionnelles existantes.

Politique sociale, droits des salariés, questions fiscales, réglementation des questions de sécurité et autres questions d'intérêt général

Compte tenu du fait que la relation entre propriétaires de plateformes, prestataires de services, salariés et consommateurs est différente dans les nouveaux modèles économiques, les États membres devraient faire preuve de diligence et veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits acquis et à ce que tous les acteurs remplissent leurs obligations légales. Certaines règles actuelles pourraient être réexaminées, tandis que de nouvelles pourraient être nécessaires pour protéger les intérêts publics.

Approches sectorielles et par pays

Un certain nombre de services ont toujours été réglementés de manière différente dans les États membres (par exemple les hôtels et le logement, les transports, l'artisanat). Il faudra donc prendre en considération les questions spécifiques à chaque pays pour rendre possibles les nouveaux modèles économiques et contribuer à la croissance sans transiger sur les objectifs d'intérêt général bien établis.

Marge d'intervention au niveau européen

Nombre d'États membres procèdent actuellement à la mise à jour ou à la révision de leur législation pour tenir compte de leurs objectifs d'intérêt général sans entraver indûment les activités commerciales de l'économie collaborative. Dans le cadre de cet exercice de modernisation, il conviendra de prendre en considération les différentes notions juridiques et priorités qui prévalent dans les États membres.

Site web consacré à [l'économie collaborative](#)

Secteur sidérurgique

Les ministres feront le point sur les derniers développements intervenus dans le secteur sidérurgique européen et examineront les meilleures mesures et actions possibles pour améliorer la compétitivité de ce secteur.

La présidence slovaque est consciente de la gravité de la situation et de la nécessité de continuer à faire figurer cette question parmi les priorités politiques.

À cette fin, la présidence a présenté un [document d'information](#) en vue de lier l'échange de vues ministériel à la situation actuelle, ainsi que pour recueillir des idées inscrites dans une perspective d'avenir.

La présidence invitera le Conseil à se pencher sur les questions suivantes:

- 1. Comment évaluez-vous l'incidence des politiques et des instruments de l'UE pour ce qui est de faire face à la situation que connaît le secteur sidérurgique? Quels sont les tout derniers développements intervenus dans ce secteur et quels sont les défis particuliers que celui-ci doit encore relever dans votre pays?*
- 2. Quelles mesures ont été prises au niveau national pour compléter l'action de l'UE et quel a été l'effet de ces mesures?*
- 3. Quelles autres mesures considéreriez-vous comme prioritaires pour faciliter la situation du secteur sidérurgique à long terme?*

Au cours des derniers mois, des progrès ont été accomplis sur des mesures visant à venir en aide au secteur, mais il convient de poursuivre les efforts conjoints afin d'apporter des réponses appropriées aux divers défis auxquels le secteur sidérurgique est confronté, y compris dans des domaines tels que:

- la protection à court et à moyen termes contre les pratiques de dumping préjudiciables par l'intermédiaire d'instruments de défense commerciale efficaces;
- la relance de la consommation intérieure en Europe;
- des mesures à long terme afin de maintenir et d'améliorer la protection de ce secteur dans l'UE;
- les implications du régime d'échange de droits d'émission pour la compétitivité du secteur sidérurgique;
- des mesures de nature à contribuer à la modernisation du secteur;
- un cadre réglementaire, des conditions de recherche et de financement qui tiennent compte de l'innovation et des nouvelles technologies (le captage du dioxyde de carbone, par exemple) qui peuvent aider le secteur de l'acier à rester compétitif et à s'adapter aux nouvelles réalités du changement climatique;
- des efforts visant à promouvoir l'efficacité énergétique et la compétitivité des prix de l'énergie.

Une conférence de haut niveau sur les industries à forte intensité énergétique a été organisée le 15 février 2016 dans le prolongement de la session extraordinaire du Conseil "Compétitivité" du 9 novembre 2015, consacrée au secteur sidérurgique.

En tenant compte des messages clés du Conseil et des parties prenantes, la Commission a publié en mars 2016 la communication intitulée: [Industrie sidérurgique: préserver l'emploi et une croissance durables en Europe](#).

Dans cette communication, la Commission suggère une série de stratégies pour aider le secteur sidérurgique européen autour de cinq domaines d'action: 1) la volonté d'accélérer l'adoption de mesures antidumping et d'en accroître l'efficacité; 2) s'attaquer aux causes de la surcapacité au niveau mondial par des efforts bilatéraux et multilatéraux de sensibilisation; 3) investir dans l'innovation et 4) dans les compétences; ainsi que 5) cibler les politiques dans des domaines tels que la concurrence, l'énergie, le climat et l'économie circulaire.

Parallèlement, la Commission a souligné le rôle important des États membres dans ce contexte, par exemple dans le cadre de l'adoption de la proposition de modernisation des instruments de défense commerciale, qui accélérerait les procédures antidumping et antisubventions et qui permettrait à la Commission d'imposer des droits plus élevés dans certains cas, ainsi que la réforme du SEQE de l'UE après 2020.

Le secteur sidérurgique est soumis à une pression importante, qui entraîne des pertes d'emplois et la fermeture d'usines sidérurgiques dans toute l'Europe. Différentes raisons expliquent cette crise, par exemple:

- une importante surcapacité de production au niveau mondial aggravée par la diminution de la demande d'acier;
- les importations d'acier à bas prix en provenance de pays tiers tels que la Chine et la Russie;
- l'augmentation des prix de l'énergie pour les producteurs;
- le manque d'investissements dans l'innovation.

Les politiques de l'UE peuvent contribuer à préserver la compétitivité de l'industrie sidérurgique européenne, qui est un acteur de premier plan au niveau mondial en raison de ses performances environnementales et de l'utilisation rationnelle qu'elle fait des ressources.

L'évolution future de l'industrie sidérurgique a des incidences à la fois directes et indirectes sur la compétitivité européenne, compte tenu des liens économiques étroits que l'industrie entretient avec les secteurs situés en amont et en aval et du rôle qu'elle joue en tant que source majeure d'emplois. En outre, une industrie sidérurgique compétitive et durable a un effet positif à la fois sur le développement local et sur le développement régional, ainsi que sur la reprise économique et la croissance dans de nombreuses régions européennes.

DIVERS

Secteur de la construction

Lors du déjeuner de travail, les ministres et la Commission se pencheront sur la situation du secteur de la construction en Europe.

Dans la perspective du prochain réexamen de la [Stratégie pour une compétitivité durable du secteur de la construction et de ses entreprises](#) lancée en 2012, la présidence slovaque invitera les ministres à faire connaître leurs points de vue sur des aspects essentiels de cette stratégie visant à accroître la compétitivité du secteur et son potentiel en matière de création d'emplois durables, notamment:

- les instruments financiers et les nouveaux modèles d'entreprise associant les secteurs public et privé pour des investissements dans le bâtiment et les infrastructures;
- les actions au niveau de l'Union destinées à promouvoir la numérisation dans le secteur de la construction, en particulier dans les PME, ainsi que l'intégration de technologies intelligentes dans les bâtiments et les infrastructures;
- les modalités permettant de faciliter, dans l'UE, les échanges transfrontaliers de matériaux et de services du secteur de la construction.

La chaîne de valeur de la construction, la fourniture de produits et d'équipements du secteur de la construction et les services professionnels liés à ce domaine ont assuré 23 millions d'emplois au sein de 6,2 millions d'entreprises, soit 8,2 % du PIB de l'UE en 2014.

Ce secteur a connu une forte contraction de son activité pendant la crise économique et financière, crise dont il ne s'est pas encore remis. La part du secteur dans l'emploi total avait atteint 7,7 % au second semestre 2007 mais est ensuite tombée à 6,2 %.

Entre-temps, la demande croissante de bâtiments économes en énergie a créé de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises, en particulier dans le domaine de la rénovation de l'habitat résidentiel.

Normalisation

Le Conseil prendra acte de la présentation, par la Commission, du nouvel ensemble de mesures pour la [modernisation de la politique de normalisation de l'UE](#) publié le 1^{er} juin 2016.

Le paquet "normalisation" qui fait partie de la Stratégie de l'Union pour le marché unique vise à adapter la politique de normalisation à l'évolution rapide du paysage économique et à la disparition progressive des frontières entre l'industrie manufacturière, le numérique et les services.

Il a pour objectif final de réduire les coûts des producteurs, d'améliorer la sécurité et de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne.

En marge du Conseil, les ministres seront invités à signer **l'initiative commune sur la normalisation** qui rassemblera les organisations et organismes européens et nationaux de normalisation, le secteur industriel, les PME, les associations de consommateurs, les syndicats, les organisations environnementales, les États membres et la Commission.

Ces partenaires s'engageront à moderniser et accélérer la production, dans les meilleurs délais, de normes à l'horizon 2019 et à définir les priorités en la matière ainsi qu'à promouvoir l'utilisation de normes européennes au niveau international.

Élaboration d'une politique industrielle ambitieuse de l'Union

La Commission sera invitée à s'exprimer sur la manière de relancer une politique industrielle ambitieuse de l'Union en tenant compte du fait que l'industrie manufacturière n'a pas encore surmonté la crise économique de 2008 et que les grandes entreprises internationales de plusieurs pays européens ont récemment annoncé des plans de restructuration industrielle (doc. [12093/16](#)).

La transition de l'Europe vers une économie à faible intensité de carbone

La Commission présentera brièvement aux ministres la nouvelle [stratégie pour la transition de l'Europe vers une économie à faible intensité de carbone](#) qui a été publiée le 20 juillet 2016.

Cette stratégie contient un ensemble de mesures permettant d'accélérer la transition vers de faibles émissions de carbone dans tous les secteurs de l'économie européenne, y compris les secteurs non couverts par le SEQUE, et d'indiquer la voie à suivre pour l'élaboration, à l'échelle de l'UE, de mesures concernant les véhicules peu ou pas polluants ainsi que les combustibles de substitution à faibles émissions.

Système de protection par brevet unitaire

Le Conseil prendra acte d'un [rapport](#) sur les progrès accomplis dans la mise en place du système de brevet unifié et sur l'état de ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet.

Brevetabilité des végétaux

Le Conseil prendra note des informations concernant la situation des droits d'obtention végétale à la suite des décisions adoptées récemment par l'Office européen des brevets sur la brevetabilité du matériel végétal obtenu par des méthodes de sélection conventionnelles ainsi que l'incidence de ces décisions sur "l'exemption de l'obtenteur".

Cette exemption du régime de protection communautaire des obtentions végétales donne aux obtenteurs la possibilité d'utiliser n'importe quelle variété végétale, qu'elle soit ou non protégée par ce régime, pour la création de nouvelles variétés végétales.

Certificats complémentaires de protection

Il est prévu que la Commission présente des informations sur le réexamen du système actuel de certificats complémentaires de protection (CCP) (doc. [12422/16](#)).

Les CCP sont un droit de propriété intellectuelle qui sert à prolonger un droit conféré par un brevet. Ces certificats portent sur des produits pharmaceutiques et phytopharmaceutiques précis qui ont été autorisés par les autorités de réglementation.

L'UE souhaite offrir une protection suffisante à ces produits dans l'intérêt de la santé publique et encourager l'innovation dans ces domaines afin d'engendrer une croissance intelligente et de créer des emplois.

Dans sa communication intitulée "[Améliorer le marché unique: de nouvelles opportunités pour les citoyens et les entreprises](#)" (Stratégie pour le marché unique), la Commission a fait part de son intention de renforcer les activités industrielles implantées dans l'UE et la compétitivité et a fixé comme objectif de revoir le système actuel des CCP, notamment en vue d'introduire une dérogation CCP pour l'industrie.

Ces objectifs ont été entérinés dans les conclusions relatives à une stratégie pour le marché unique adoptées par le Conseil "Compétitivité" le 29 février 2016.